



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4648

Attribution d'une subvention pour un montant total de 26 000 euros dans le cadre de l'entreprenariat en économie sociale et solidaire et du développement des activités économiques et des solidarités, du fait de la participation exceptionnelle de la délégation aux affaires sociales

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4648 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN MONTANT TOTAL DE 26 000 EUROS DANS LE CADRE DE L'ENTREPRENARIAT EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES SOLIDARITES, DU FAIT DE LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE LA DELEGATION AUX AFFAIRES SOCIALES (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par sa délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'économie sociale et solidaire (ESS). Cette stratégie comprend un axe concernant le soutien à l'entrepreneuriat en ESS et le développement d'activités économiques, et un axe concernant la promotion de la consommation responsable, notamment en termes d'accès à l'alimentation durable. La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire, dont l'association La Passerelle d'Eau de Robec, labellisée « Lyon Ville Equitable et Durable » et membre fondateur du Conseil Lyonnais de l'alimentation durable.

Cette association est également habituellement soutenue par la Ville de Lyon et son CCAS dans le cadre de leur politique d'action sociale, au titre de son dispositif pertinent et original en matière d'aide alimentaire.

L'association la Passerelle d'Eau de Robec, épicerie sociale et solidaire installée dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, fonctionne depuis 2002 et a pour principaux objectifs et résultats :

- de réduire les carences alimentaires de la population des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements en situation de précarité, en leur proposant une aide alimentaire directe avec libre choix et diversité des produits, vendus entre 30 % et 50 % moins cher que les prix du marché. En 2018, l'association compte 439 foyers bénéficiaires soit 946 personnes ;
- d'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : santé et nutrition, cuisine, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès aux droits, expression artistique, sorties culturelles, jardinage urbain. 64 ateliers ont été menés en 2018 ;
- de créer une mixité sociale :
 - en permettant à des "adhérents solidaires" issus du quartier d'avoir accès aux produits bio et équitables de l'épicerie. Cette offre commerciale vient en complémentarité de l'offre existante dans la zone. En 2018, l'épicerie compte 249 familles adhérentes solidaires (448 personnes) ;
 - en accueillant la distribution de "paniers" d'une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) créée par l'épicerie sociale et solidaire. L'ouverture à un public plus large que le public initialement bénéficiaire de l'épicerie permet de diversifier les sources

de financement de l'association et d'augmenter ainsi sa part d'autofinancement. Le développement de l'approvisionnement local, bio, équitable pour l'ensemble des publics bénéficiaires est également un gage d'engagement en faveur de la consommation responsable. En ce sens, la Passerelle d'Eau de Robec s'affirme comme une « entreprise sociale », dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée tout en assurant la viabilité économique du projet.

Par délibération n° 2018/4175 du 24 septembre 2018, le Conseil municipal a accordé à l'association La Passerelle d'Eau de Robec une subvention de 8 000 € pour renforcer cette offre alimentaire aux publics bénéficiaires.

Pour l'année 2018, quatre autres subventions d'un montant global de 18 000 € ont été allouées à cette association :

- au titre de l'action « les Canuts au marché » à hauteur de 12 000 € (5 000 € + 7 000 €) au travers de la délibération n° 2018/3853 du Conseil municipal du 28 mai 2018 ;
- au titre de l'action d'animation du jardin « La Passerelle du jardin » à hauteur de 800 € au travers de la délibération n° 2018/3923 du Conseil municipal du 28 mai 2018;
- au titre de l'action « aide alimentaire » à hauteur de 5 000 € au travers de la délibération n° 2018/3930 du Conseil municipal du 2 juillet 2018.

Le budget annuel de l'association s'élève à 309 000 €.

L'association La Passerelle d'Eau de Robec sollicite une subvention de 26 000 € dont :

- 13 000 € au titre du fonctionnement habituel dans le cadre du soutien aux actions en matière d'économie sociale et solidaire et d'aide alimentaire,
- 13 000 € au titre d'un soutien exceptionnel, afin de renforcer son modèle économique dans un contexte global difficile.

Compte tenu de l'intérêt communal de son activité, il est proposé conjointement, par les deux délégations concernées, de lui accorder cette subvention.

Une convention sera signée avec l'association la Passerelle d'Eau de Robec pour l'accompagnement financier de cette action.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, n° 2018/3923 du 28 mai 2018, n° 2018/3853 du 28 mai 2018, n° 2018/3930 du 2 juillet 2018 et n° 2018/4175 du 24 septembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 1^{er} arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LE TITRE, lire :

- lire :

« Attribution d'une subvention pour un montant total de 26 000 euros dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire et du développement des activités économiques **et des solidarités, du fait de la participation exceptionnelle de la délégation aux affaires sociales** »

- au lieu de :

« Attribution d'une subvention pour un montant total de 26 000 euros dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire et du développement des activités économiques »

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement de 26 000 € est allouée à l'association Passerelle eau de Robec sis 21, rue des Capucins à Lyon 1^{er}.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association La Passerelle d'eau de Robec, est approuvée.
- 3- La dépense en résultant, soit 26 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON